

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Assemblée générale de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 8 avril 2022

**La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes a tenu son assemblée générale vendredi 8 avril 2022 à Champagne au Mont d'Or au Village by CA Centre-Est, en présence de Jean-Pierre Arcoutel, Vice-Président national et de plus de 120 adhérents et partenaires.**

Dans son rapport moral, Patrice Dumas, président de la fédération a rappelé que l'action de la fédération s'inscrit dans un double horizon temporel : à court terme pour le traitement en urgence des crises, sanitaire, aléas climatiques (gel 2021) et géostratégique, conséquence de la guerre en Ukraine et à moyen terme avec la construction d'un projet durable à 10 ans, « Vision 2030 », pour l'ensemble des coopératives agricoles.

*« Le nouveau paradigme que nous avons à construire est celui qui permettra à chaque nation de conquérir ou préserver sa souveraineté dans l'urgence collective planétaire à faire face à la transition climatique et à la décarbonation de nos activités. Nos coopératives sont en première ligne pour contribuer à la réussite de cet impératif. Entreprises des agriculteurs et actrices majeures des territoires, elles structurent depuis plus d'un siècle l'agriculture française et il leur appartient aujourd'hui de produire plus, de produire mieux et de produire durable. C'est ce qui permettra de renforcer leur compétitivité pour une meilleure rémunération des associés coopérateurs, leur capacité à investir dans les transitions et l'attractivité de la profession agricole et du modèle coopératif.*

*La Coopération Agricole se tient aux côtés des coopératives pour réaliser cette ambition. C'est le sens de la vision dont s'est doté notre réseau : être les bâtisseurs solidaires d'une alimentation durable et de territoires vivants », a déclaré Patrice Dumas.*

### **Rapport d'activité 2021 : l'essentiel à retenir**

Jean de Balathier, directeur a présenté le rapport d'activité 2021 de la fédération.

- L'information et l'accompagnement des coopératives dans le cadre du plan de relance particulièrement les mesures plan abattoir, plan protéines et structuration de filière.
- Les travaux collectifs sur les sujets transversaux :
  - L'accompagnement et le financement des projets de transition agroécologique
  - La mise en relation des coopératives avec les acteurs de la R&D
  - La valorisation des produits coopératifs régionaux dans les projets alimentaires territoriaux (PAT)
  - La relocalisation de la production de protéines végétales pour l'alimentation animale

